

**Compte rendu du Comité Syndical
du mardi 4 juin 2013 à 18 heures
à la Maison Intercommunale de l'Environnement**

Membres titulaires AC + EP + ANC présents à la séance :

Dominique VIRET - Jacqueline SAYER – Alain CORBIERE – Gérard FAURAT - Michel COMTE

Membres titulaires AC + EP + ANC absents à la séance : Philippe BOURRET – Alain GERON (excusé) – Serge GRANJON

Membre suppléant AC + EP + ANC présent à la séance prenant part au vote : André FAYOLLE

Membres suppléants AC + EP + ANC absents à la séance : Guy BOISSERIN – Henri DONAT – Jean-Marc DUTERNE – Pascal BRUCHON – Michel POLICANTE

Membres titulaires AC + EP présents à la séance : Gérard LAGET – Dolorès PIAZZA

Membres titulaires AC + EP absents à la séance : Guy MARTINET (excusé) - Roland NIKITAS

Membre suppléant AC + EP présent à la séance prenant part au vote : Gérard MAHINC

Membres suppléants AC + EP absents à la séance : Françoise TRIBOLLET – Robert THOLLET – Alain BESSON

Membres titulaires AC + ANC présents à la séance : Michel RUBAN – Christian GALLET

Membres titulaires AC + ANC absents à la séance : Georges GLAS – Gabriel VILLARD - Marc MIOTTO

Membres suppléants AC + ANC absents à la séance :

Michel GAUDIN (excusé) – Franck VALETTE – François PINGON – Charles JULLIAN

Membres titulaires AC présents à la séance : Boniface AKPAH – Gérard GRANADOS

Membres suppléants AC absents à la séance : Jacky FRANCOIS – Catherine STARON

Membre titulaire ANC présent à la séance : Pierre OLMEDO

Membre suppléants ANC absents à la séance : Philippe JOURNET – Bernard BESSON

Membre suppléant AC présent à la séance ne prenant pas part au vote : Maurice OLAGNIER

Membres suppléants AC absents à la séance : Hélène ROUSSEAU – Jean-Yves CARADEC

Techniciens : Mme GUEGUEN, Trésorière syndical

F. DELEGUE, A. JUTHIER, S. LAURENT, Mmes C. FARGEAS, R. THOLLET - SYSEG.

Ordre du jour de cette réunion :

- **Adoption du compte rendu du comité syndical du 6 mai 2013,**
- **Décision Modificative n° 2 – budget principal AC,**
- **Vote de la surtaxe assainissement sur la commune de Mornant applicable au 1^{er} juillet 2013,**
- **Augmentation du temps de travail du poste de chargé de communication de 15 à 20 %,**
- **Point sur le programme d'investissement 2013,**
- **Questions diverses...**

Le déroulement du comité est distribué en séance et envoyé en pièce jointe aux élus absents.

M. FAURAT accueille les participants et ouvre la séance. Il présente Mme GUEGUEN, nouvelle trésorière en remplacement de M. ROBELIN. Mme GUEGUEN connaît bien le syndicat, car elle était déjà en poste à Givors.

Proposition d'additif à l'ordre du jour

Le projet d'avenant est distribué en séance et sera envoyé aux absents.

M. FAURAT demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un additif à l'ordre du jour, portant adoption de l'avenant n° 1 au marché de travaux de déplacement du poste de relevage intercommunal de Saint-Romain en Gier.

Approbation à l'unanimité de l'ajout à l'ordre du jour d'un additif portant adoption de l'avenant n° 1 au marché de travaux de déplacement du poste de relevage intercommunal de Saint-Romain en Gier.

I – Adoption du compte-rendu du précédent comité syndical

M. FAURAT demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du comité du 6 mai 2013.

Aucune observation n'étant émise, il propose l'adoption de ce compte-rendu.

Adoption à l'unanimité du compte-rendu du comité du 6 mai 2013.

II – Avenant n° 1 au marché de travaux de déplacement du poste de relevage intercommunal de Saint-Romain en Gier

M. FAURAT rappelle que le tunnelier est actuellement arrêté sur le chantier suite à des fontis. Pour ne prendre aucun risque, le remblai sous l'A47 sera renforcé par injection de ciment sur un diamètre de 2,5 m x 2,5 m, le tunnelier passera au milieu de ce renforcement. Le coût de cette opération est important, il s'élève à 177 333,33 € H.T. La consolidation devrait être réalisée d'ici un mois, puis les travaux du tunnelier reprendront. Ce contretemps a donné lieu à beaucoup de réunions avec les entreprises afin de trouver une solution satisfaisante. Tout le reste du chantier est bientôt terminé.

De plus, M. FAURAT indique qu'une étude supplémentaire sera réalisée avant la consolidation, afin d'avoir des connaissances sur l'état du terrain avant le passage du tunnelier et le renforcement, ce qui pourrait être utile dans les années à venir, en cas de questionnement de la part du gestionnaire de l'A47.

En réponse à Mme SAYER qui demande s'il y aura des pénalités de retards pour le SYSEG dues au blocage du tunnelier plusieurs semaines, M. FAURAT répond qu'il n'y en aura pas sous cette forme, mais qu'il y aura sans doute des montants supplémentaires à payer.

M. OLAGNIER demande s'il y aura un contrôle de conformité sur les injections.

M. FAURAT répond que l'entreprise GEOTEC contrôle tous les travaux au fur et à mesure. L'entreprise a validé les travaux d'injection, de plus le syndicat travaille avec la D.I.R Centre Est.

M. FAURAT propose aux délégués d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux pour le déplacement du poste de relevage intercommunal de Saint-Romain en Gier tel que présenté, ainsi que l'autorisation au Président de signer ledit avenant ainsi que les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

(Le vote ne concerne que les communes adhérentes à l'assainissement collectif)

Approbation à l'unanimité de l'avenant n° 1 au marché de travaux pour le déplacement du poste de relevage intercommunal de Saint-Romain en Gier tel que présenté, ainsi que l'autorisation au Président de signer ledit avenant ainsi que les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

III – Décision modificative n° 2 – budget principal AC – diapo n° 2

Mme FARGEAS explique que le montant de 200 000 € sera pris sur le chapitre des dépenses imprévues et transféré sur l'opération du déplacement du poste de Saint-Romain en Gier (n° 18 S2) pour permettre la prise en charge de l'avenant n° 1 de ce marché.

Elle indique qu'avant le transfert de compétence, la commune était cosignataire du marché avec le SYSEG, lors du transfert de compétences, la partie du marché de la commune a été transférée sur l'opération STRO-14100. Pour une meilleure lisibilité du budget, le montant du solde sur cette opération soit 284 537,89 € sera transféré sur l'opération 18 (S2) qui est celle du déplacement du poste de relevage de St-Romain en Gier.

Une avance de 37 071,81 € a été demandée pour le marché de dévoiement du collecteur intercommunal dans la traversée de Givors, ainsi qu'une avance de 15 242,24 € pour la mise en séparatif rue de Ronde à Brignais. Ces avances sont à payer sur le compte 238. Il convient donc de diminuer les crédits (comptes 2315) sur les opérations respectives et d'augmenter d'autant les crédits au compte 238 sur lequel ces

avances seront payées. Il est à noter que ces opérations ne changent en rien le budget. On trouve en parallèle l'inscription de 4 opérations d'ordre du chapitre 041 nécessaire en complément.

M. FAURAT propose l'adoption de la décision modificative n° 2 pour le budget assainissement collectif.

Adoption à l'unanimité de la décision modificative n° 2 pour le budget assainissement collectif.

IV – Vote de la surtaxe assainissement sur la commune de Mornant, applicable au 1^{er} juillet 2013 – diapo n° 3

M. FAURAT indique que la commune de Mornant est en affermage avec la SOGEDO jusqu'au 30 juin 2013. Actuellement la SOGEDO se rémunère dans le cadre du contrat d'affermage sur les factures d'eau des particuliers de la manière suivante :

- part fixe annuelle d'abonnement de 7,00 € HT,
- part variable de 0,073 € HT/m³ avec l'actualisation ce montant est porté à 0,081 € HT/m³.

Dès le 1^{er} juillet prochain, par le biais du SYSEG, la gestion des réseaux d'assainissement sera en prestation de service, le SYSEG rémunérera directement le prestataire. Il est donc nécessaire d'instaurer un nouveau tarif sur la commune de Mornant sans augmentation pour l'utilisateur :

COMMUNE			Part fixe annuelle en € HT	Part variable en €/m ³ HT
MORNANT	Usagers autres secteurs		7.00 (ancien tarif 0 €)	0.6210 (ancien tarif 0.54)
	Usagers raccordés sur secteur de la station d'épuration "La Plaine-Le Bois"	Sans changement	0.00	1.1312
	Usagers raccordés sur le secteur de la "Lagune de Bellevue"		7.40	1.2082

M. GALLET s'étonne des montants indiqués par le SYSEG, car pour lui, tous les usagers de Mornant paient le même montant.

Mme FARGEAS précise que les montants ont été pris sur la délibération de la commune de Mornant de février 2012 et donne lecture au comité de cette dernière.

M. FAURAT indique que la commune a délibéré de cette manière, et que le SYSEG a toute confiance dans cette délibération, et s'appuie donc sur cette dernière pour son calcul. Il ajoute qu'à partir de 2016, les tarifs commenceront à être lissés pour arriver à une équité totale sur le territoire syndical en 2023.

M. FAURAT propose aux délégués d'approuver les montants des surtaxes assainissement comme présentés pour les parts fixes et les parts variables sur la commune de Mornant ainsi que leurs modalités d'application à compter du 1^{er} juillet 2013.

Approbation à l'unanimité des montants des surtaxes assainissement comme présentés pour les parts fixes et les parts variables sur la commune de Mornant ainsi que leurs modalités d'application à compter du 1^{er} juillet 2013.

V – Augmentation du temps de travail du poste de chargé de communication de 15 à 20 % diapo n° 4

Mme FARGEAS informe l'assemblée que le temps de travail du chargé de communication, passera de 15 à 20 % d'un temps plein à compter du 1^{er} juillet 2013. M. LAURENT a donné son accord pour ce changement. Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion a émis un avis favorable lors de sa séance du 16 avril 2013. Il est à noter que ce poste est partagé avec le SMAGGA qui augmente également le temps de travail de M. LAURENT à la même date, ce qui conduit en cumulé, à un temps plein.

M. FAURAT indique que 20 % d'un temps plein correspond à une journée par semaine passé pour le SYSEG, ce qui est tout à fait justifié vu la dimension qu'a pris le syndicat depuis la prise de compétence.

M. FAURAT propose aux délégués d'approuver la transformation du poste d'ingénieur chargé de communication à temps non complet 15 % en un poste à temps non complet à 20 %.

Approbation à l'unanimité de la transformation du poste d'ingénieur chargé de communication à temps non complet 15 % en un poste à temps non complet à 20 %.

VI – Point sur le programme d’investissement 2013 (H.T.) – A.C. - diapos n° 5 et 6

M. DELEGUE explique que lors du dernier comité syndical, il avait été demandé de faire un bilan précis des travaux en cours. Il rappelle que chaque opération a été votée lors du budget et que les opérations avaient été programmées par les communes avant le transfert de compétences.

BRIGNAIS	Montant budgété :	Dépense engagée :
Mise en séparatif chemin de Ronde : Fin des travaux prévue d’ici à la fin du mois de juin.	306 480,00 €	134 064,50 €

CHAPONOST	Montant budgété :	Dépense engagée :
Pas d’opération programmée en 2013	0,00 €	0,00 €

CHASSAGNY	Montant budgété :	Dépense engagée :
Pas d’opération programmée en 2013	0,00 €	0,00 €

CHAUSSAN	Montant budgété :	Dépense engagée :
Création station d’épuration du Richoud : Les études sont en cours, les travaux débuteront en fin d’année 2013.	485 535,37 €	10 535,37 €

ECHALAS	Montant budgété :	Dépense engagée :
Pas d’opération programmée en 2013	0,00 €	0,00 €

LOIRE-SUR-RHONE	Montant budgété :	Dépense engagée :
Pas d’opération programmée en 2013	0,00 €	0,00 €

MILLERY	Montant budgété :	Dépense engagée :
Déconnexion de la source du lavoir : Fin des travaux prévue à l’automne 2013.	120 000,00 €	0,00 €
Réaménagement D.O. chemin de l’Etang : Fin des travaux prévue à la fin du mois de juin.	87 964,71 €	72 804,71 €
Création station d’épuration au hameau de la Tour : Les études sont en cours, les travaux débuteront en fin d’année 2013. Un dossier Loi sur l’Eau est en cours d’instruction par les services de l’Etat, car la STEP sera située sur une zone inondable en bord de Rhône. Le Grand Lyon qui a donné son accord tacitement, a été consulté car un hameau de Vernaison est concerné par cette STEP qui sera exploitée par le SYSEG.	266 270,20 €	25 845,20 €

MONTAGNY	Montant budgété :	Dépense engagée :
Raccordement de Brasseronde et les Revoutes : Les études sont en cours, les travaux débiteront en fin d'année 2013.	211 297,34 €	15 702,38 €

MORNANT	Montant budgété :	Dépense engagée :
Programme Chambry Boiron : C'est la commune qui est opérateur du projet qui a pris de retard. Les travaux débiteront à l'automne 2013.	208 175,74 €	6 505,90 €
Mise en séparatif route de Givors : Les travaux sont terminés, il reste à poser l'enrobé.	130 438,10 €	107 863,86 €
Extension du réseau rue des Arches : Travaux en prévision de la construction du local du SDIS et de services techniques. La consultation sera lancée dans quelques semaines, les travaux seront effectués à l'automne 2013.	25 000,00 €	0,00 €

ORLIENAS	Montant budgété :	Dépense engagée :
Création réseau route des Côteaux du Lyonnais et chemin de la Combat : Les travaux sont terminés, l'enrobé sera posé au mois de juillet.	244 791,00 €	232 560,44 €

SAINT-ANDEOL LE CHATEAU	Montant budgété :	Dépense engagée :
Déconnexion d'une mare + inversion de branchements lotissement du Berry : Les travaux seront exécutés à l'automne 2013.	20 000,00 €	0,00 €

SAINT-JEAN DE TOUSLAS	Montant budgété :	Dépense engagée :
Pas d'opération programmée en 2013	0,00 €	0,00 €

SAINT-LAURENT D'AGNY	Montant budgété :	Dépense engagée :
Mise en séparatif Impasse du Clair et modification D.O. 1 et Mise en séparatif rue des Ecoles, rue Traversière et rue du Château : Une seule opération pour ces deux chantiers. La consultation est en cours. Les travaux rue des Ecoles devront se faire pendant les vacances scolaires, pour le reste ils seront réalisés au mois de septembre.	185 000,00 €	21 795,00 €
Mise en séparatif du quartier Saint-Vincent 1^{ère} tranche : Les études débiteront fin 2013		

SAINT-ROMAIN EN GIER	Montant budgété :	Dépense engagée :
Réhabilitation antenne des Granges (inclus dans l'opération 18 du déplacement du poste de relevage)		
Création du poste de relevage de Contarcieux : Le chantier a été terminé en février 2013	18 934,52 €	18 934,52 €

TALUYERS	Montant budgété :	Dépense engagée :
Pas d'opération programmée en 2013	0,00 €	0,00 €

VOURLES	Montant budgété :	Dépense engagée :
Raccordement du chemin des Grabelières : Les études sont en cours les travaux débuteront courant juillet		
Raccordement chemin des Sapins : Travaux prévus à l'automne 2013.	75 000,00 €	0,00 €
Raccordement de deux habitations ZI des Eclapons : Les modalités des travaux seront étudiées plus précisément par le SYSEG, car il s'agit de travaux sur le domaine privé à la charge des propriétaires.		

TRAVAUX DIVERS	Montant budgété :	Dépense engagée :
Programme destiné aux travaux d'urgence qui n'avaient pas été programmés par les communes : Ex : Des erreurs de branchements sur la commune de Montagny,...	93 966,32 €	36 046,19 €

SYSEG - Réseaux intercommunaux	Montant budgété :	Dépense engagée :
14 - Aménagement du déversoir d'orage de STEP : Terminé		
18 (S2) - Déplacement du poste de Saint-Romain en Gier + Contarcieux : Tunnelier à l'arrêt, le reste du chantier est terminé.	1 361 283,62 €	1 060 558,03 €
64 - Dévoiement collecteur dans la traversée de Givors : Travaux bien avancés, reste à réaliser le poste de relevage.	693 989,56 €	647 010,14 €
61 - Extension de l'aire de stockage de boues de St-Andéol : Les travaux sont repoussés d'un an. Le plan d'épandage impose de pouvoir stocker la production annuelle des boues, d'où l'extension prévue de l'aire de stockages. Les lixiviatés sont récupérés dans une cuve et renvoyés à la station d'épuration. Après travaux la capacité de l'aire de stockage sera de 4 000 tonnes. L'opération sera subventionnée à 80 %. M. FAURAT ajoute que longtemps, l'épandage de boues a eu mauvaise presse, que les agriculteurs sont maintenant très demandeurs, et le suivi des épandages montre sur 15 ans une amélioration de la qualité notamment grâce au chaulage.	282 150,00 €	2 150,00 €
55 - Réfection du fossé du chemin du Gotet : La SOGEA a refait à titre gracieux le fossé suit à un fort orage. La configuration du terrain et l'existence d'un second déversoir d'orage, impliquait des études et des travaux au-delà de la compétence du syndicat lors des travaux en 2011. Un projet de réhabilitation du fossé sera étudié d'ici fin 2013	70 000,00 €	0,00 €
67 - Déviation du poste de relevage Pététin	70 000,00 €	0,00 €
62 - Aménagement du site de dépotage des matières de curage : Ces travaux ont été reportés deux années de suite.	45 000,00 €	0,00 €

Les travaux débuteront au mois de juillet. Les prestataires du territoire devront dépoter à la STEP de Givors, et dans un proche avenir, le prestataire qui sera retenu pour l'ANC devra dépoter à la STEP de Givors.		
65 - Réhabilitation du collecteur intercommunal dans la traversée des 7 chemins : Les études débuteront à l'automne, travaux en 2014.	10 000,00 €	0,00 €
56 - Travaux divers : imprévus	50 000 €	0,00 €
18 (S1) - Il reste un reliquat à payer sur l'autosurveillance vallée du Gier.	22 324,41 €	21 151,53 €

	Montant budgété :	Dépense engagée :
TOTAL de tous les programmes de travaux cumulés	5 083 601,19 €	2 413 527,77 €

VII - Point sur le programme d'investissement 2013 (H.T.) - E.P. - diapo n° 7

BRIGNAIS	Montant budgété :	Dépense engagée :
Réseaux E.P. rue de Ronde : Travaux menés conjointement à ceux de l'assainissement. Les travaux seront terminés fin juin.	211 000,00 €	206 431,53 €
Travaux E.P. : petits travaux divers	1 794,00 €	1 435,20 €

ORLIENAS	Montant budgété :	Dépense engagée :
Réseaux E.P. La Combat, route des Coteaux du Lyonnais Les travaux sont terminés	24 000,00 €	21 602,51 €

SAINT-ANDEOL LE CHATEAU	Montant budgété :	Dépense engagée :
Réseaux E.P. La Joana Le projet est annulé	42 000,00 €	0,00 €

SAINT-LAURENT D'AGNY	Montant budgété :	Dépense engagée :
Réseaux E.P. de l'Etang et du Planil : Les travaux du Planil seront réalisés parallèlement aux travaux d'assainissement, ceux du Planil sont programmés à l'automne 2013.	102 000,00 €	8 826,48 €
Travaux E.P. rue des Ecoles, du Château et du Clair	78 000,00 €	0,00 €

	Montant budgété :	Dépense engagée :
SOUS TOTAL	458 794,00 €	238 295,72 €
TOUTES LES COMMUNES - Investissements à définir	50 000,00 €	0,00 €
TOTAL	508 794,00 €	238 295,72 €

M. FAURAT rappelle que les travaux d'eaux pluviales sont répercutés par le SYSEG à la charge de chaque commune sur son périmètre.

VIII – Questions diverses

M. FAURAT informe l'assemblée, que pour insérer le nouveau règlement d'assainissement avec les factures d'eau des particuliers, VEOLIA demande une participation de 6 600 € au SYSEG. De son côté Lyonnaise des Eaux l'a fait gracieusement.

Le montant demandé semblant élevé, M. FAURAT suggère de faire imprimer par nos propres moyens ce règlement et de le faire distribuer aux communes par le biais des journaux municipaux. M. LAURENT a donc demandé des prix à des imprimeurs pour l'impression du règlement. Les devis sont d'environ 1 800 € pour l'impression.

M GRANADOS suggère d'écrire aux Maires afin des les informer de cette distribution à venir, M. FAURAT approuve cette suggestion.

M. FAURAT aborde le sujet du transfert des résultats des communes, suite à la prise de compétence. Beaucoup de communes ne l'ont pas encore fait, le syndicat paie les travaux qui sont réalisés dans les communes, mais ces dernières n'ont pas transféré les fonds, de fait, le syndicat risque de faire face à de très grosses difficultés financières et ne pas pouvoir assumer le paiement des travaux.

Mme FARGEAS indique que les titres ont été émis, mais que les communes ne les ont pas encore honorées sauf les communes de Chassagny et Chaussan qui ont déjà régularisé leur situation.

M. FAURAT insiste pour que les délégués fassent passer le message rapidement dans les communes.

Mme FARGEAS ajoute que la situation financière est encore plus délicate, car les subventions du Département que les communes avaient prévues de recevoir et de transférer, sont actuellement bloquées, ainsi que le contrat pluriannuel devant être renégocié au mois de septembre.

En réponse à M. CORBIERE qui demande le stade d'avancement de la procédure de consultation pour le marché de prestation de service, M. FAURAT indique que les entreprises sélectionnées sont venues présenter leur offre définitive le lundi 3 juin, la décision sera prise prochainement. Douze communes sont concernées par ce marché de prestations de service.

L'assemblée n'ayant pas de question diverse la séance est levée.

Prochain comité syndical : jeudi 27 juin à 18 heures

Le Président,

Gérard FAURAT

